



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du mercredi 11.12.2024 à 20h00

Salle communale de Nyon

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Nyon pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 39 communes sont présentes, représentant un total de 116 voix, puis après enregistrement d'une arrivée tardive : 40 communes et 128 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : Alexandre Demetriades et Marco Carezza, Nyon – Raphaël Widmer et Bernard Gehri, Vinzel – Maud Feignoux, Burtigny – Christel Burri et Sylvain Tran, Signy-Avenex – Alain Barraud et Pierre Stämpfli, Chavannes-de-Bogis – Rupert Schilböck et Steve Binggeli, Gland – Guy Humbert, Marchissy – Olivier Tapy, La Rippe – Christian Hay, Rolle - Yves Blondel, Mont-sur-Rolle -

2. Assermentation :

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

MM Jérôme Humbert, Burtigny et Pascal Equey, Signy-Avenex.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour Mme la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour est adopté par 115 oui, 0 non et 0 abstention

3. Communications du Bureau du Conseil intercommunal :

Mme la Présidente rappelle que les vacances sont à envoyer à info@regiondenyon.ch avant la fin de l'année. Un tableau excel pour les vacances a été mis sur le site de Région de Nyon, dans la Boîte à outils.

Elle fait un appel aux communes pour accueillir les séances de l'année prochaine, soit le 5 mars, le 18 juin, le 8 octobre et le 10 décembre 2025.

4. Communications du CODIR :

M. Frédéric Mani, Président du Codir, prie l'assemblée d'excuser M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme et M. Paul Ménard, Responsable politique des Finances, qui ne peuvent pas assister à cette séance.

M. Frédéric Mani communique des informations sur le référendum Télé-Dôle qui a été déposé contre le vote du Conseil intercommunal sur le Préavis 43-2024 DISREN Télé-Dôle. Ce référendum a été validé et un délai de récolte de signatures a été fixé du 6 décembre 2024 au 10 janvier 2025. Au 10 janvier, les communes membres du DISREN vont recevoir les listes des signatures qui les concerne pour vérification. Il remercie les communes de vérifier rapidement ces signatures afin de les retourner aux référendaires qui ont jusqu'au 31 janvier 2025 pour déposer les listes vérifiées à la ville de Nyon.

Les référendaires présentent un argumentaire détaillé de leurs revendications. Le Codir a établi un contre-argumentaire qui a été remis ce soir aux délégués. Ce document est accessible sur le site de Région de Nyon. Il remercie les délégués de prendre le temps de le lire et de le diffuser largement auprès des citoyens et surtout de passer le message de ne pas signer le référendum. Le titre du référendum prête à confusion. Il encourage chacun à relayer ce message également à travers les réseaux sociaux afin d'avertir et de sensibiliser la population à ce référendum. Le nombre de signature à récolter est de 5'892.

M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique de la Communication, rappelle l'amendement qui conditionnait l'acceptation du préavis à l'avis positif du Canton, ce qui est chose faite. Mais avec ce référendum il y a un risque avec les délais des procédures en France, et il espère que le nombre de signatures ne sera pas recueillies, car cela reporterait à de nombreux mois la décision. Il observe qu'il n'y a aucun parti politique qui soutient ce référendum, mais cela pose des problèmes procéduraux en France. C'est important que les communes qui contrôleront les signatures puissent donner rapidement le résultat du nombre validé à Région de Nyon car une séance pour une procédure est agendée le 27 ou 29 janvier 2025 en France. Si Région de Nyon a l'information que le nombre de signatures n'est pas suffisant cela pourrait servir dans le cadre des démarches procédurales. Il demande aux délégués de faire diligence auprès de leur commune afin d'avoir un résultat rapide du nombre de signatures valables. Il explique que la manière dont l'intitulé du référendum a été faite est pernicieuse car les personnes auront tendance à dire oui au référendum tout en étant favorable au sauvetage de Télé-Dôle. Il demande aux délégués d'attirer l'attention de leurs citoyens à cet énoncé afin qu'ils ne soient pas induits en erreur.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 30.10.2024 à Saint-Cergue :

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

Mme Valérie Mausner-Léger, Nyon, demande une petite modification de forme sur sa prise de parole, à la page 2, et demande la modification suivante pour la phrase de l'avant-dernier paragraphe. : « au-dessous de 1300 m ce n'est pas la peine de prévoir de skier et lors de **leur séminaire annuel, les professionnels du ski** qui s'occupent des remontées mécaniques (à la place de « lors d'un séminaire, les gens » ...)

Il n'y a pas d'autre remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le procès-verbal avec une modification de la séance du 30.10.2024, est adopté par 105 oui, 0 non et 10 abstentions

7. Préavis 44-2024 : Budget 2025 :

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Francis Costiou, La Rippe, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui propose l'amendement suivant : *D'approuver le Budget 2025, en réduisant le compte 170.3652, Soutiens ponctuels, de la somme de CH 25'000.*

Mme la Présidente ouvre la discussion poste après poste avec le vote sur le Budget complet à la fin.

Elle ouvre la discussion sur les postes 100 – 101 – 110 – 120 – 130 – 140 qui ne demandent pas de discussion.

Poste 150 : M. Roberto Dota, Chavannes-des-Bois, a remarqué que la part la plus importante du Budget est accordée à la Culture. Il est d'accord que la Région en a besoin, mais il constate une augmentation de près de 8 % de 2023 à 2025 sur ce poste. Il aimerait avoir une réponse, que la Commission n'a pas eue, concernant ce que sont les soutiens ponctuels. Il demande que dans le PV de ce soir, on annexe une liste des soutiens ponctuels afin que les délégués aient une idée de ce dont il s'agit. Il se demande si c'était vraiment le but, lors de la création de Région de Nyon, qu'au niveau d'un Budget annuel, la part allouée à la Culture soit la plus importante ? Est-ce que tous ces éléments ont véritablement un intérêt régional ? Est-ce que cela ne serait pas plutôt une subvention de toute une panoplie de souhaits d'évènements de villes centres ?

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, répond que c'est tout à fait normal que la Culture soit subventionnée, car si elle ne l'était pas, il n'y en aurait quasiment pas. Il y a des festivals avec des têtes d'affiches qui drainent beaucoup de public et qui vendent beaucoup de billets, mais la Culture doit être accessible à tout le monde et le prix des spectacles doit être accessible à tous. Le Budget pour 2025 a prévu une augmentation de CHF 10'000 car il y a énormément de demandes de soutien et qui augmentent chaque année.

Quant à la liste des soutiens ponctuels demandé, Mme Jeanrenaud pourra le faire pour le prochain Budget, il y plus de 40 projets soutenus par Région de Nyon.

M. Frédéric Mani, Président, ajoute que le Codir ne peut pas donner la liste des soutiens ponctuels lors du Budget puisque cela dépendra des demandes que l'on reçoit, cependant lors du bouclement des comptes on pourra ajouter la liste des prestataires qui ont été subventionnés. Mais de toute façon cette liste est dans le rapport annuel.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, remarque que c'est très bien d'avoir beaucoup de demande de soutien pour la Culture, mais il y a d'autres priorités, et l'une d'elle est l'environnement. Est-ce que la politique est de faire qu'il y ait des demandes pour la Culture ? Ne devrions-nous pas nous élever un peu plus haut et penser que le jour où ici tout sera inondé ou qu'il y aura des sécheresses, que fera la Culture ? Nous devons fixer des priorités et se dire qu'ayant dépassé la limite des 1.5 degrés préconisés selon le GIEC, il y aura des perturbations majeures dans les écosystèmes existants..avec des coûts qui y seront associés, il faut mettre plus de Budget pour l'environnement, c'est un devoir. Le Codir devrait mettre plus de poids sur l'environnement.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, répond que la Culture fait très attention à l'environnement : les gens arrivent en transports public, ils utilisent de la vaisselle réutilisable, etc. Ce sont des points qui ressortent dans quasiment chaque dossier qui arrive. On ne peut pas mettre l'environnement au-dessus de la culture mais tout est lié. Il y a des efforts à faire pour l'environnement et le domaine de la Culture en est conscient.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, informe que sa commune a un petit festival le Bois du Nant qui a vu sa troisième édition en 2024, qui met en avant la biodiversité, le bien-manger et la musique. La commune d'Eysins a soutenu cet évènement, comme Région de Nyon. L'année dernière il y a eu 150 à 300 personnes et cette année 500 personnes.

Il n'y a pas d'autre intervention, Mme la Présidente ferme la discussion.

Elle ouvre la discussion sur le poste 160, il n'y a pas de demande de parole, elle ferme la discussion.

Poste 170.3652 : ce point est concerné par l'amendement de la Commission des Finances, soit un retrait de CHF 25'000.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, explique que le Codir demande de refuser cet amendement puisque dans le cadre du postulat de 2021 de M. Michel Girardet, Gland, le Codir s'est engagé auprès du Conseil intercommunal à soutenir le déficit des pistes de ski de Saint-Cergue et respecte ainsi son engagement. La commune de Saint-Cergue ayant racheté les installations à Télé-Dôle, elle devra les entretenir et notre devoir est de ne pas abandonner la commune de Saint-Cergue. La Commission tourisme a refusé ces CHF 25'000 dans le FRET et c'est pour cela que le Codir les a mis dans le Budget.

M. Jacques Tschudin, Rolle, explique que la Commission consultative tourisme a décidé de refuser le soutien du déficit d'une exploitation qui n'est plus en service, du fait que Télé-Dôle a renoncé à exploiter les remontées mécaniques sur Saint-Cergue. Le Codir a alors déplacé ce montant du FRET-FRAT au soutien du sport. Suite au postulat de M. Michel Girardet de 2021, les choses ont bien changés : Saint-Cergue a acheté les installations à Télé-Dôle et en est maître. Saint-Cergue mérite un soutien du FRET et du FRAT pour sa transition touristique 4 saisons et non un soutien ponctuel du sport. Une solution pluriannuelle du FRET/FRAT serait recommandée. La différence entre un soutien par le biais du sport et non du FRET/FRAT est que le sport est alimenté par les cotisations des membres, alors que le FRET/FRAT est alimenté par la taxe de séjour. Un autre point d'importance est que le soutien du sport dans le district est nouveau et a, selon la Commission tourisme, besoin de toutes ses ressources pour mener à bien son activité. Le Codir, selon le Règlement du FRET/FRAT, n'a aucune obligation de suivre les décisions de la Commission consultative du tourisme. De plus, selon l'article 4 du Règlement du FRET/FRAT, le Codir a plein pouvoir sur le fond FRET/FRAT. Il demande d'accepter l'amendement sur le Budget.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, soutient pleinement l'amendement. Il pense que pour tout ce qui est téléskis à St-Cergue il serait préférable de passer par une convention avec la commune de Saint-Cergue et non par le Budget. Ce serait beaucoup plus clair sur les termes du soutien qui serait accordé.

M. François Vautier, Trélex, comprend l'interrogation de la Commission des Finances qui s'inquiète que ce montant de CHF 25'000 refusé par la Commission du Tourisme, soit maintenant mis au budget, mais en tant que membre de la Commission du tourisme il tient à préciser quelques points :

Lors de la séance de septembre, la Commission s'est prononcée sur 8 dossiers, dont 3 concernaient les installations du massif de la Dôle et de Saint-Cergue. La demande pour une participation aux charges de l'exploitation à hauteur de 33 %, mais au maximum de CHF 25'000, pour les téléskis fraîchement acquis par la commune de Saint-Cergue a été discutée en fin de séance. Cette garantie avait été à plusieurs reprises octroyée ces dernières années à Télé-Dôle lorsque cette dernière était propriétaire des installations. Après discussion cette demande a reçu un préavis défavorable de la Commission consultative ce qu'il a personnellement regretté. Son impression étant que la Commission n'avait pas assez pris en compte la nouvelle situation, c'est-à-dire le fait que maintenant c'est Saint-Cergue et non pas Télé-Dôle qui est propriétaire des installations. Il rappelle que le Conseil a accepté de sauver Télé-Dôle en remettant la main au porte-monnaie pour plusieurs millions. À la suite de cet élan il lui semble logique et normal de redonner une chance à la commune de Saint-Cergue qui fait l'effort d'investir concrètement cette stratégie 4 saisons et de lui accorder une garantie de déficit jusqu'à concurrence de CHF 25'000 pour l'hiver 24-25. Il demande de refuser l'amendement proposé.

Mme Muriel Archer Galibourg, Saint-Cergue, souhaite corriger ce qui est dit dans le chapitre 160, elle relève 2 erreurs dans le rapport de la CoFin : à la page 4 se trouve les différentes demandes du FRET qui ont été acceptées par le Codir, celle de Saint-Cergue indique un budget de CHF 50'000 pour les téléskis du village. Cela donne une perception négative de Saint-Cergue et elle souhaite corriger cela étant l'auteur de la demande FRET. Elle peut rassurer le Conseil que nulle part il a été indiqué qu'il s'agissait de l'acquisition des téléskis, mais de l'installation main-libre exigé par le réseau Magic Pass auquel Saint-Cergue appartient désormais. La seconde erreur est le montant : la Commission de tourisme a accordé CHF 48'000 et non CHF 50'000 comme indiqué dans le rapport. Elle a discuté avec le Secrétaire général de Région de Nyon car elle avait deux demandes : une pour le système main-libre et l'autre pour l'exploitation. Le Secrétaire général lui a conseillé de faire deux demandes différentes. Pour la partie exploitation, normalement on devrait créer une convention. Comme c'est la première année que Saint-Cergue exploite ses installations, le Secrétaire général a conseillé de faire cette année une demande ponctuelle et par la suite faire une convention.

Elle rappelle que la commune de Saint-Cergue a été désignée par le Plan directeur cantonal de 2022 comme Centre régional touristique. Saint-Cergue prend cette responsabilité au sérieux et a toujours joué son rôle. Elle a investi dans le tourisme et le sport tel que la patinoire, le ski de fonds, le ski alpin et l'Office de tourisme qui ont demandé de grosses dépenses au profit d'un grand public, des familles de Saint-Cergue, de la région et d'au-delà. Elle rappelle que l'année dernière a eu lieu l'élaboration de la stratégie touristique 4 saisons à Saint-Cergue. La commune a l'intention de continuer à développer le tourisme en mettant en place cette stratégie. Elle informe le Conseil que Saint-Cergue prévoit un déficit de CHF 500'000 pour son Budget 2025, cela représente 5 points d'impôts pour les habitants. Les installations que la commune met en place sont au bénéfice de tous, il serait bien d'avoir le soutien de la Région pour cet effort. Elle estime que le montant de CHF 25'000 n'est pas excessif pour cette année et demande de refuser cet amendement.

M. Michel Girardet, Gland, rappelle que lorsqu'il a déposé son postulat, il a été soutenu par 111 oui, 5 non et 3 abstentions. Cela a clairement démontré qu'il y avait au sein de ce Conseil une volonté très nette de soutenir Saint-Cergue. Il se déclare surpris que ce soir on assiste à un tel retournement de situation.

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, rappelle que le montant de CHF 25'000 est une aide de la Région à une exploitation déficitaire pour le ski à Saint-Cergue. Ce n'est pas le montant qui pose question,

mais le principe. Elle sait qu'il n'y aura pas que des habitants de Saint-Cergue qui vont venir skier, d'autres personnes de la région vont venir patiner et skier et elle remercie la commune de Saint-Cergue d'investir. Elle fait un parallèle avec le complexe sportif de Colovray à Nyon qui est en cours de construction et qui va coûter 40 millions, dont 5% va être financé par la Région, il y aura un budget d'exploitation. Il est évident qu'un centre sportif n'est pas rentable, et donc il y aura peut-être un déficit d'exploitation permanent. Or à Colovray c'est 50 % des personnes qui ne sont pas des nyonnaises et des nyonnais et c'est très bien, c'est une exploitation régionale. Si on vote ce soir pour Saint-Cergue, des gens de Nyon pourraient venir déposer un postulat demandant que dans le Budget d'exploitation, le déficit éventuel de Colovray soit pris en charge par la Région de Nyon. Cela ne la dérangerait pas, mais on est en train d'ouvrir une brèche sur le sport et on crée un précédent en prenant en charge ce déficit d'exploitation.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, répond que c'était Télé-Dôle qui prenait en charge ce déficit qui se trouvait depuis 3 ans dans le Budget, et qui était compensé en recette par le FRET, ce qui n'est pas le cas pour 2025. Selon elle la brèche n'est pas ouverte.

M. Francis Costiou, La Rippe, fait remarquer que dans le tableau du rapport de la CoFin en page 4, le tableau a été repris tel quel par ce qui leur a été fourni, la description acquisition et maintenance des téléskis a été reprise lorsque la commission a demandé le détail du compte. Pour l'amendement il pense qu'il y a une confusion, il est demandé d'enlever ce montant à la charge des cotisations car la Commission trouve plus logique que cette partie soit prise par le FRET. La Commission ne demande pas de supprimer ce montant.

M. Frédéric Mani, Président, rappelle qu'il y a plusieurs années en arrière, il a été reproché le fait d'utiliser le Fonds d'équipement touristique pour du fonctionnement. Le Codir a entendu plusieurs fois cette remarque. La Commission du tourisme a eu le sujet en discussion au mois de septembre et a répondu négativement sur le fait de réutiliser le FRET pour ces CHF 25'000, raison pour laquelle le Codir a mis ce montant sans prélèvement au FRET. Par conséquent le Codir dépose un contre-amendement qui est de modifier le budget et de rajouter en ligne 170.4803 un prélèvement de CHF 25'000 au FRET, selon la discussion qui vient d'avoir lieu ce soir.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, rappelle que la Commission du tourisme est une commission consultative, le Codir peut décider différemment.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, approuve le sous-amendement du Codir et la Commission des Finances encourage l'assemblée à l'accepter.

M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique de la Communication, propose de voter le contre-amendement du Codir et s'il est accepté la Commission des Finances pour retirer le sien.

M. Frédéric Mani, Président, rappelle que le contre-amendement est d'approuver le Budget 2025 en augmentant le compte prélèvement sur fonds FRET (170.4803) de CHF 25'000

Mme Amélie Cherbuin, Présidente ferme la discussion et procède au vote.

Le sous-amendement est adopté par 116 oui, 8 non et 3 abstentions

M. Francis Costiou, La Rippe, annonce que la Commission des Finances retire son amendement à la suite de ce vote.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les postes suivants : 170 – 180 – 190 – 191 – 210 – 220 – 230 – 420 – 820 – 830 qui ne demandent pas de question ou remarque.

Elle ouvre la discussion sur l'ensemble du budget.

M. Frédéric Mani, Président, informe que, suite au sous-amendement, le résultat aura un bénéfice de CHF 36'725.

Il n'y a pas d'autre demande de parole, Mme la Présidente ferme la discussion et procède au vote du Budget 2025.

Le Préavis 44-2024 : Budget 2025 est adopté par 126 oui, 0 non et 1 abstention

8. Préavis 45-2024 : Demande de crédit pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2025-2028 :

Mme la Présidente demande à la rapporteuse de la commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 45-2024.

Mme Corinne Vioget Karadag, Nyon, rapporteuse, lit les conclusions de la CoAH qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente demande ensuite au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) de présenter les conclusions de son rapport.

M. Jacques Tschudin, Rolle, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme Amélie Cherbuin, Présidente ouvre la discussion.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, revient sur la question de M. Roberto Dota, Chavannes-de-Bogis, qui demandait pourquoi la culture était dans les villes centres. Quand on voit dans le préavis ce que met la ville de Nyon et ce que les villes créent comme infrastructures pour les troupes de théâtre, les musiciens, etc. on constate que les petites communes n'ont pas les moyens d'avoir de telles infrastructures. Donc ce n'est pas que les villes centres tirent tout à elles mais parce que les infrastructures se trouvent dans les villes centres.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, explique que si on fait le comparatif avec les hôtels, il y a un taux d'inoccupation d'évènements énormes à Nyon. Il y a des évènements qui vont attirer peut-être 15 personnes et ces évènements pourraient se faire aussi bien dans d'autres salles ailleurs. Elle comprend bien que les villes attirent la culture parce qu'on n'a pas la possibilité dans les villages, mais c'est un peu un appel d'air, le plus on fera d'infrastructures, le plus on aura un taux d'occupation ou de rentabilité de ces infrastructures. On peut se poser des questions sur le contenu des programmes qui parlent à tout le monde, mais qui n'attirent pas grand monde. Avec ce préavis on prévoit 5 ans encore de déficit, car les montants ne vont peut-être pas suffire. C'est CHF 100'000 en plus de la participation du FRAT et de la ville. Elle demande s'il y a un programme pour mieux remplir ?

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, répond qu'on vit dans une démocratie où il y a la diversité culturelle de la musique, de la littérature, du théâtre et des arts. Lorsqu'on vit dans une dictature tout est dirigé et on n'a pas cette diversité. La Région a le budget
PV 11.12.2024

qu'elle a, et il s'agira de ne dépenser que le budget que le Conseil intercommunal vote. Quant au remplissage des salles, c'est la mission des acteurs culturels d'aller chercher du public et de remplir leurs salles. Il y a des spectacles qui attirent et d'autres qui attirent moins, il y a des stars qui attirent un grand public et de très bons musiciens qui attirent moins de monde dans des petites salles. C'est cela la diversité culturelle dans une démocratie.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, souhaite poser une question à Mme Valérie Issumo : est-ce qu'une fanfare c'est de la culture ? Par exemple la fanfare de Gland ? Est-ce que L'Ecole de musique ou un giron des jeunesses c'est de la culture ?

Mme Valérie Issumo, Marchissy, répond par l'affirmative, c'est bien de la culture. Même les évènements à vocation culturelle ont une partie biodiversité ou autre. Une fanfare fait partie de notre patrimoine et c'est donc de la culture. Mais ce soir on parle de l'Usine à gaz.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, rappelle qu'en dehors de notre activité professionnelles que fait-on ? On profite d'activités sportives et d'activités culturelles. Dans les 2 cas aucune des infrastructures qu'on met à disposition n'est rentable. On pourrait aussi parler des transports publics qui doivent être financés par la solidarité intercommunale, donc par la collectivité, tout au moins en partie. Il y a des exceptions, comme certains festivals qui sont rentables car ils ont un modèle économique différent de l'habitude. Mais on ne peut pas considérer que ces cas particuliers sont une généralité. Il se trouve, comme il l'a déjà dit plusieurs fois dans ce Conseil, que l'Usine à Gaz est une sorte de colonne vertébrale dans le District de Nyon qui depuis des décennies propose une programmation très diversifiée et très variée pour tous les âges. Elle s'est engagée à soutenir aussi d'autres activités par la mutualisation d'un certain nombre de matériel qui a une vocation intercommunale, et donc quand il y aura des festivals à Gland, à Rolle, à Arnex, ce matériel peut être prêté, c'est un devoir qu'a l'Usine à Gaz. Par conséquent il est faux de dire que cet argent n'est destiné qu'à une institution, c'est de l'argent intercommunal qui est engagé dans un réseau.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, demande qui a lu le Rapport de gestion de l'Usine à Gaz qui était en annexe du préavis ? Seules 3 personnes sur une assemblée de 136. Dans ce rapport il est indiqué qu'il y a de moins en moins de bénévoles, donc c'est un modèle assez friable qui repose en grande partie sur des bénévoles. Elle souhaite que les conseillers forgent leur opinion sur le Rapport de gestion.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis 45-2024 est adopté par 123 oui, 3 non et 1 abstention

9. Préavis 46-2024 -FRM : Participation financière pour l'accompagnement opérationnel du fonds régional de mobilité 2024-2028 :

Mme la Présidente demande à la rapporteuse de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 46-2024.

Mme Cécile Rod, Rolle, rapporteuse, lit les conclusions du rapport de CoAH qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente demande à la rapporteuse de la Commission Mobilité (CoMob) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 46-2024.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la CoMob qui recommande d'accepter ce préavis. Elle fait remarquer qu'il y a une petite erreur de plume sur son rapport à la page 2, il s'agit de 1,8 EPT et non 1,3 EPT.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 46-2024 est adopté par 126 oui, 0 non et 1 abstention

10. Annonce des préavis à venir

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Préavis 47-2025 Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) :

La Commission des Investissements régionaux étudiera ce préavis ainsi qu'une Commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. Robert Jenefsky, Nyon – M. Mario-Charles Pertusio, Eysins – M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis – Mme Cécile Rod, Rolle – M. Michel Girardet, Gland

Séance le 16.01.2025

Préavis 48-2025-FRM Demande de crédit de CHF 221'511 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2025

La Commission de la Mobilité étudiera ce préavis.

Préavis 49-2025 Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme :

La Commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une Commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. François Vautier, Trélex – M. Jean-Luc Richard, Crassier – M. Bernard Cintas, Founex – M. Gerhard Odermatt, Saint-Cergue – Mme Danielle Collomb, Tartegnin

Séance le 15.01.2025

Préavis 50-2025 Approbation du projet d'agglomération de 5ème génération du Grand Genève :

Une Commission ad'hoc étudiera ce préavis.

Sont nommés :

Mme Valérie Issumo, Marchissy – M. Philippe Kaspar, Grens – M. Jean-Valentin de Saussure, Mies – Mme Florence Ursenbacher, Luins – M. Vincent Moret, Coppet

Séance le 09.01.2025

11. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, a reçu l'argumentaire concernant le référendum Télé-Dôle en début de séance. Dans le rapport de la commission des Finances et dans d'autres rapports, elle relève qu'il est mentionné que la maintenance lourde des installations n'avait pu être faite par la gouvernance de Télé-Dôle du fait de l'exploitation déficitaire de Télé-Dôle. Dans le rapport il est mentionné que maintenant on se retrouve avec des investissements lourds à faire à hauteur de 2,5 millions. Si elle compare avec l'argumentaire reçu qui indique que Télé-Dôle a toujours rempli ses obligations de maintenance selon les exigences légales, c'est donc l'inverse. Il lui semble que la formulation devrait être autre.

M. Frédéric Mani, Président, explique que Télé-Dôle n'a pas thésaurisé la maintenance lourde à venir, mais ce qu'elle devait faire, elle l'a fait afin de maintenir sa licence pour exploiter. Il estime que ce n'est pas le lieu de débattre de l'argumentaire. Il profite d'avoir la parole pour souhaiter au nom du secrétariat de Région de Nyon et au nom du Codir de belles fêtes de fin d'année.

M. Philippe Kaspar, Grens, informe que sur sa commune, en face de Signy-Centre, l'éclairage des nouveaux aménagements est très intense pendant toute la nuit. On parle d'économie d'énergie, de sensibilité à l'environnement, et en tant que jardinier-paysagiste et en tant que Directeur d'une Fondation qui promeut la biodiversité, il est sensible à cela et souhaite que la Région de Nyon fasse quelque chose en interpellant les promoteurs qui ont mis des éclairages qui éclairent le ciel et qui sont une pollution.

M. Bruno Dard, Responsable politique de l'Environnement, fait remarquer que tous les bâtiments ne sont pas sur Grens, les premiers en face de Signy-Centre, sont sur Signy. La Région de Nyon n'a pas de poids à ce niveau-là, ce sont les communes qui peuvent intervenir. La nouvelle Loi sur l'énergie va bientôt entrer en force et va remettre à jour les décrets sur les horaires des sources lumineuses. Les communes se doivent d'approcher les entreprises pour avoir une gestion raisonnable de l'éclairage, notamment à certaines heures. C'est ce qu'a fait la commune de Signy-Avenex. Il faudrait que la commune de Grens s'approche de l'Ecole Moser et leur demande de moins éclairer la nuit comme Signy-Centre l'a fait : l'éclairage est coupé à 22 h et rallumé à 06 h. Tout est éteint y compris les totems. Les stations-service doivent rester allumées toute la nuit pour des questions de sécurité.

M. Philippe Kaspar, Grens, a une seconde remarque concernant les évènements. Il a relancé le Garden festival au Château de Coppet, financé par lui-même, car il avait à cœur de refaire cet évènement. Il a compris qu'on peut demander de l'aide ponctuelle à la Région de Nyon pour un tel évènement et le fera prochainement. Il avait demandé aux différents festivals de la région de pouvoir échanger du matériel, notamment à Vision du Réel de pouvoir utiliser leurs poubelles de recyclage en bois, ce qui auraient permis aux 4000 festivaliers sur un week-end au mois de mai de jeter leurs déchets, mais cela lui a été refusé. Il aurait trouvé pertinent de pouvoir réutiliser ce genre de matériel plutôt que de le construire lui-même. Il demande à qui il faut s'adresser pour avoir du matériel en prêt ?

M. Bruno Dard, Responsable politique de l'Environnement, lui répond de regarder sur RégiOTroc qui est une plate-forme d'échange de matériel.

M. Cesare Palmieri, Begnins, informe que lorsqu'il a présenté le résumé de la dernière séance du

Conseil intercommunal à son Conseil communal, une question lui a été posée concernant l'élargissement de l'autoroute à savoir : quelle orientation va donner Région de Nyon suite à ce vote ? D'autres questions lui ont été posées sur l'augmentation des transports publics, les Parc & Ride et l'augmentation des places de parc près des gares. Ce sont des questions générales qui ne nécessitent pas une réponse ce soir, mais que son Conseil lui a demandé de transmettre.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, a déjà été interpellé plusieurs fois sur ce sujet par les délégués, et informe que le Codir n'a pas attendu ce vote pour se poser la question de savoir ce qu'on devait faire en matière de mobilité. La politique régionale est de tout mettre en œuvre pour augmenter les cadences des transports public. L'offre des transports public reste une priorité. S'il devait y avoir des projets d'infrastructures routiers qui seraient votés, il faudrait garantir que ces projets de routes ne pénalisent pas la fluidité des transports public, c'est ce que tout le monde appelle de ses vœux. Aujourd'hui la question qu'il a posée au service, à l'interne, est comment faire pour rebondir sur ce vote et que va t'on proposer ? Quelle réflexion mettre en route pour densifier les transports publics ? Faire en sorte d'accélérer le transport modal et c'est ce qu'on doit faire toutes et tous un jour, car il y a de plus en plus de voiture, c'est une réalité. Par contre on devra avoir un usage plus parcimonieux de la voiture, on ne peut pas être tous sur la route et on voit bien que la population, dans son ensemble, ne souhaite pas que l'on augmente le gabarit des routes ou le réseau routier, donc on doit trouver d'autres solutions et alternatives. Cela passera par la densification des transports publics notamment. Région Nyon travaille sur les Park & Ride avec le canton et l'agglomération du Grand Genève. Tous ces sujets sont en tension maintenant et les réflexions s'accroissent et les moyens financiers aussi, il l'espère, pour permettre de pallier les difficultés qui vont être grandissantes sur les routes.

Mme Christine Girod, Responsable politique du Territoire, ajoute que pour la démarche Park & Ride, les communes qui sont membres du Copil de Park & Ride sont toujours en phase d'étude. Elle rappelle que cette stratégie a été acceptée par le canton de Vaud en février 2023 pour notre district. Le prochain Copil est prévu au mois de mars 2025. Maintenant les discussions doivent avoir lieu avec les différents propriétaires terriens qui sont propriétaires des terrains autour des gares, et des contacts sont en cours avec la DGMR pour la mise en œuvre de ces Park & Ride. Cela a été approuvé par le canton suite au travail du Copil, donc par les communes de Région de Nyon. Elle assure que cette démarche est en cours et suit son rythme de travail.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Nyon pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 21 h 45

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 17.12.2024